



REGLEMENT DU FOOTBALL A 8

Article 1 Organisation et pratique

Dans les catégories U10 G (2011), U11 G (2010), U12 G (2009) et U13 G (2008), la pratique est répartie en 3 niveaux. Les clubs s'engagent librement selon le niveau de leur(s) équipe(s) en tenant compte de la règle suivante :

- Niveau Critérium : 1 équipe maximum par catégorie
- Niveau 1 : 2 équipes maximum par catégorie
- Niveau 2 : nombre d'équipes illimité

Les nouveaux clubs ne pourront pas s'engager en niveau critérium pour la saison concernée.
Les clubs en entente pourront s'inscrire au niveau souhaité.

2 phases distinctes seront proposées :

- Phase 1 : du 03/10/2020 au 7/12/2020
- Phase 2 : du 16/01/2021 au 17/04/2021

En fonction de la faisabilité, un changement de niveau ou de poule pourra être proposé entre les 2 phases.

Dans les catégories U10F-U11F et U12F-U13F, la pratique sera proposée pour la saison 2020/2021 en fonction du nombre d'équipes engagées.

IMPORTANT : La commission du foot animation, en concertation avec les cadres techniques, valide ou refuse les engagements des équipes en fonction de leurs pertinences ; ceci pour un meilleur équilibre des niveaux et un bon fonctionnement de la catégorie.

Chaque équipe devra être accompagnée par 2 dirigeants licenciés.

Une feuille de match devra être remplie et la vérification des licences effectuée avant chaque rencontre ou plateau.

Chaque club devra justifier de l'identité des joueurs et éducateurs soit par l'application Foot Compagnon soit par le listing papier édité à partir de Footclubs.

La feuille de match doit être éditée par le club recevant puis adressée par celui-ci au District de Provence dans les 48h suivant la rencontre. (Article 23-6 des règlements sportifs).

Le non-respect de ces dispositions sera sanctionné d'une amende financière de 40€ (Article 23-7 des règlements sportifs)

Tout forfait non signalé avant le **lundi minuit précédent la rencontre** sera sanctionné d'une amende financière de 30€ (Article 6-1 des règlements sportifs).

La pratique du football dans ces catégories s'exerce selon les règlements du football à 8.

Sous la responsabilité de l'éducateur, tous les joueurs doivent participer à 50% du temps de jeu de la rencontre.

Article 2 Nombre de Joueurs et Surclassement et Mutation

NOMBRE DE JOUEURS :

Une équipe se compose de 8 joueurs dont un gardien de but, et 4 remplaçants maximum.

Le minimum de joueurs présents sur le terrain de jeu en Football à 8 est fixé à 6 par équipe, faute de quoi le match ne pourra avoir lieu ou continuer.

SURCLASSEMENT ET SOUS-CLASSEMENT :

Conformément aux Règlements Généraux de la F.F.F. :

- 3 U9 au maximum peuvent jouer en U10-U11. Les U11 et U12 F peuvent jouer sans limite de nombre en catégorie U10-U11 G, si elles ne présentent pas de contre-indication médicale sur la licence ou demande de licence.
- Un nombre illimité de U10 G peuvent jouer en U11 G.
- 3 U11 au maximum peuvent jouer en U12-U13. Les U13 et U14 F peuvent jouer sans limite de nombre en catégorie U12-13 G, s'ils ne présentent pas de contre-indication médicale sur la licence ou demande de licence.
- Un nombre illimité de U12 G au maximum peuvent jouer en U13 G.

MUTATION :

Concernant les catégories U12 et U13, les clubs ont le droit d'inscrire sur la feuille de match 4 joueurs mutés dont 2 hors période.

Article 3 Le Terrain de Jeu du Football à 8

Le terrain correspond à un ½ terrain de foot à 11, soit 60 à 70 mètres en longueur et 45 à 50 mètres en largeur.

Les surfaces de réparation mesurent 26m x 13m.

Les buts mesurent 6m x 2.10m.

Les buts doivent être fixés au sol afin d'éviter tout risque de bascule.

Le point de penalty est à 9 mètres.

2 zones techniques pour les éducateurs doivent être prévues de part et d'autre du terrain. Elles doivent se situer de chaque côté de la cage du terrain du football à 11 (de 1m de large à 5 mètres de long).

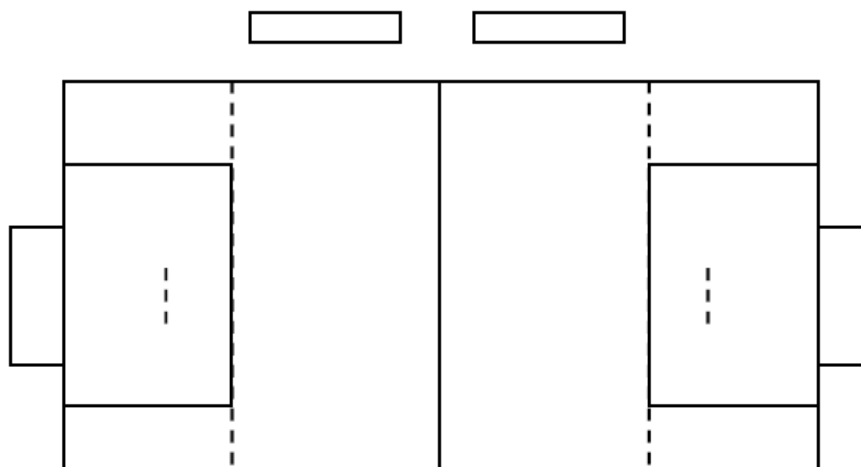
Coup de pied de but : à 9 mètres de chaque côté du point de pénalty.

Coup de pied de coin : dans les 4 angles du terrain.

Le Hors Jeu :

En U10 et U11 s'applique à partir de la ligne des 13 mètres.

En U12 et U13 s'applique à partir de la ligne médiane.



Article 4 Le Ballon

Un ballon taille 4 doit être obligatoirement utilisé pour ces catégories

Article 5 L'Équipement des Joueurs

Identique à celui du Football à 11.

Le port des protège-tibias reste obligatoire.

Article 6 Arbitre

Dans la mesure du possible, La CDA procédera à la désignation d'arbitres.

En cas d'absence d'arbitre officiel, le club visiteur aura la charge de diriger la rencontre.

En cas de refus de ce dernier, le club recevant pourra arbitrer.

L'arbitre bénévole se substitue à un arbitre officiel et endosse toutes les prérogatives de ce dernier.

Il devra produire une licence avec la mention « **Certificat médical de non contre-indication fourni** »

Les frais d'arbitrage seront à la charge du club recevant. En cas de demande effectuée par le club visiteur, les frais d'arbitrage lui incomberont.

Article 7 Temps de Jeu et Durée

Le temps de jeu pour les U10 et U11 ne doit pas dépasser 50 minutes. (2 mi-temps de 25 mn)

Le temps de jeu pour les U12 G - U13 G et U12 F – U13 F ne doit pas dépasser 60 minutes. (2 mi-temps de 30 mn). Une «pause coaching» de 2 minutes est mise en place à la moitié de chaque période.

Aucune prolongation ne peut avoir lieu dans ces catégories.

Article 8 Lois du Jeu

ENGAGEMENT

Le ballon est en jeu lorsqu'il est botté vers n'importe quelle partie du terrain. Le joueur ne peut retoucher le ballon avant que celui-ci n'ait été retouché par un autre joueur. La distance des adversaires est de 6 mètres. Il est interdit de marquer directement sur l'engagement.

BALLON en JEU et HORS du JEU

Identique à celle du football à 11.

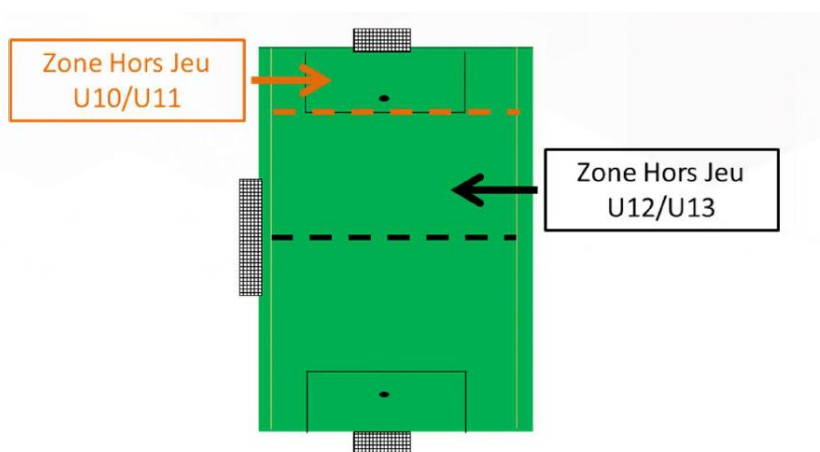
BUT MARQUE

Le but est marqué lorsque le ballon franchit entièrement la ligne de but. (Buts sur coup d'envoi non acceptés).

HORS JEU

En U10 et U11 : le hors-jeu s'applique à partir de la ligne des 13 mètres.

En U12 et U13 : le hors-jeu s'applique à partir de la ligne médiane.



REPLACEMENT

Les joueurs remplaçants peuvent entrer dans le jeu à n'importe quel moment de la partie, à condition d'attendre un arrêt de jeu et de se présenter à l'arbitre. Les joueurs remplacés peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçant et à ce titre revenir sur le terrain.

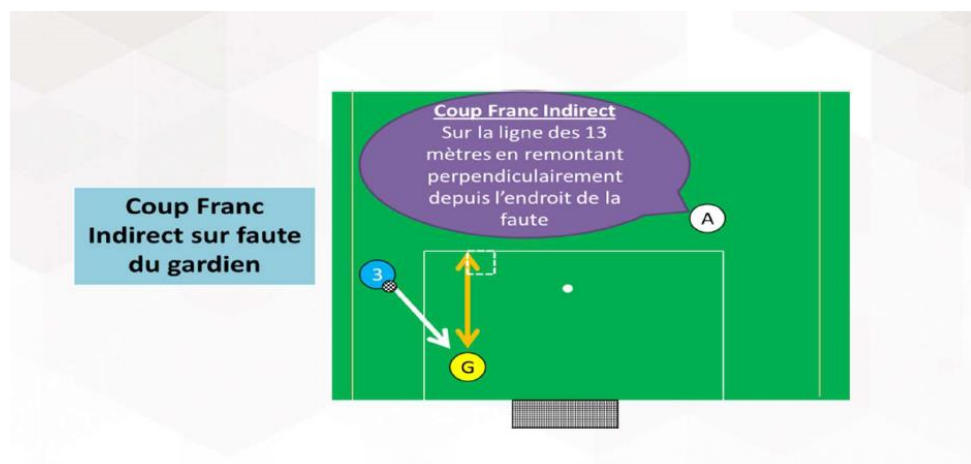
FAUTES ET COMPORTEMENTS ANTI SPORTIF (COUPS FRANCS)

Identiques à celle du Football à 11 (donc des coups-francs directs et indirects peuvent être sifflés en fonction de la nature de la faute), sous réserve des modifications suivantes :

Toutes les fautes commises intentionnellement dans la surface de réparation sont sanctionnés d'un coup de pied de réparation.

Le gardien de but ne peut se saisir du ballon avec les mains sur une passe du pied volontaire de son partenaire. Le gardien de but ne peut dégager au pied de volée ou de $\frac{1}{2}$ volée.

Ces fautes seront sanctionnées par un coup-franc indirect aux 13 mètres perpendiculairement à l'endroit de la faute commise.



COUP DE PIED DE REPARATION (PENALTY)

Le point du coup de pied de réparation se situe à 9 mètres du but.

Seul le tireur doit se trouver à l'intérieur de la surface de réparation.

RENTREE DE TOUCHE

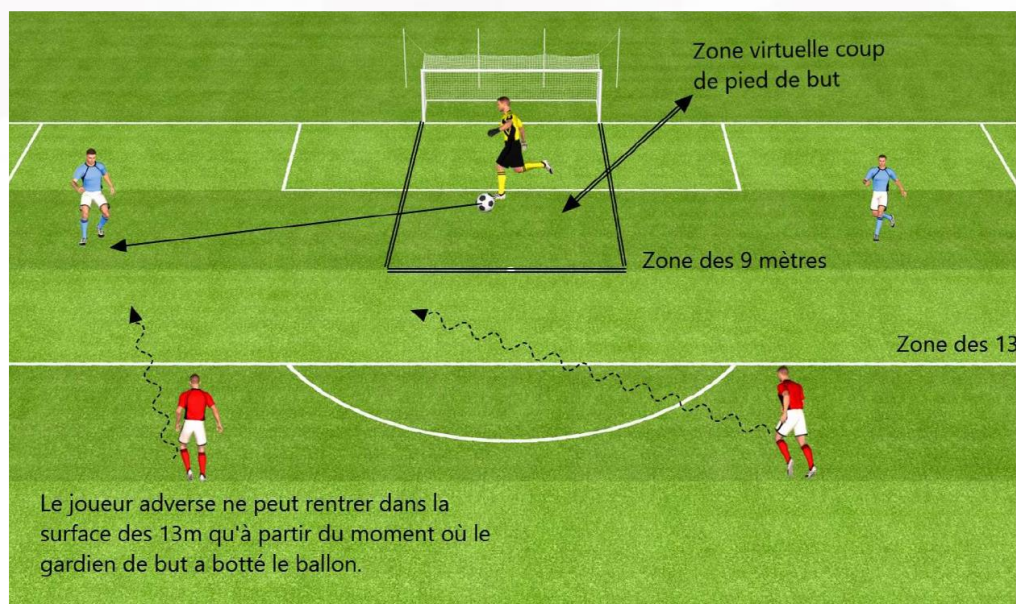
La remise en jeu sur une touche s'effectue avec les mains.

COUP DE PIED DE BUT

« Lors d'un coup de pied de but, le ballon sera placé dans la zone virtuelle (6mx9m) délimitée par la largeur des montants de but et allant jusqu'à la hauteur du point de pénalty.

Comme au football à 11, les adversaires devront se trouver à l'extérieur de la surface de réparation (26x13m) jusqu'au botté du ballon. Les joueurs de l'équipe bénéficiant du coup de pied de but peuvent se trouver à n'importe quel endroit sur le terrain (à l'extérieur ou à l'intérieur de la surface de réparation)

Après le botté du ballon, les adversaires ont la possibilité de pénétrer dans la surface de réparation même si celui-ci n'en est pas encore sorti. »



COUP DE PIED DE COIN

La distance à respecter par les joueurs de l'équipe adverse au moment de la frappe est de 6 mètres.

Article 9 Épreuves des Tirs au But

Pour départager deux équipes à égalité après le temps réglementaire d'une rencontre en Football à 8 quand la compétition l'exige. Cette épreuve se déroule immédiatement après la fin du temps réglementaire, sans regagner les vestiaires.

Les dispositions suivantes seront prises, pour le déroulement de l'épreuve :

- L'arbitre décide du côté où seront tirés les tirs au but.
- L'arbitre procédera au tirage au sort pour désigner l'équipe qui botte le premier coup de pied. Le gagnant du toss débute.
- Une première SERIE de HUIT tirs au but sera exécutée.
- Chaque équipe tirant alternativement.
- Seuls les joueurs sur le terrain à l'issue de la rencontre pourront prendre part à la séance des tirs au but. Dans le cas où une équipe A serait en infériorité numérique à la fin du temps réglementaire, l'arbitre devra exiger de l'équipe B d'enlever le nombre de joueurs nécessaires pour rétablir l'égalité numérique.
- Tous les joueurs, à l'exception des gardiens de buts et celui donnant le coup de pied doivent rester au niveau de la ligne médiane pendant l'exécution des tirs.
- Si, après la première série de 8 tirs les équipes ont obtenu le même nombre de buts, chaque joueur de champ tire à nouveau, jusqu'à ce qu'une équipe ait obtenu un but de plus que l'autre pour un nombre identique de tirs effectués.
- L'équipe qui totalise le plus grand nombre de buts est déclarée gagnante.